



**Alain Terzian**

Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

**Rodolphe Belmer**

Directeur Général de Canal+

**Jodie Foster**

Présidente de la Cérémonie

sont heureux de vous présenter la

**36<sup>ème</sup> cérémonie des César**

qui aura lieu

le vendredi 25 février 2011 au Théâtre du Châtelet

avec pour maître de Cérémonie

**Antoine de Caunes**

et de vous annoncer

**les Nominations pour les César 2011**

l'ouverture de l'enveloppe cachetée contenant la liste des nommés

sera effectuée durant le petit-déjeuner de presse le vendredi 21 janvier

La 36<sup>ème</sup> Cérémonie des César sera diffusée en clair et en exclusivité sur **Canal+**  
vendredi 25 février 2011 à partir de 21h, en direct du Théâtre du Châtelet

1....



<b>Alain TERZIAN</b> <i>Éditorial</i>	page 03
<b>Rodolphe BELMER</b> <i>Éditorial</i>	page 04
<b>L'Académie et la Cérémonie des César</b>	page 05
<b>La 36<sup>ème</sup> Cérémonie des César sur Canal+</b>	page 08
<b>Les autres Actions de l'Académie</b>	page 10
<b>Le Règlement de l'Académie</b>	page 18
<b>L'Association pour la Promotion du Cinéma</b>	page 26
<b>Les Partenaires Officiels de l'Académie</b>	page 27
<b>Fournisseurs Officiels, Partenaires Techniques et Remerciements</b>	page 28
<b>Procédure d'Accréditation Média à la Cérémonie et aux autres Manifestations</b>	page 30



Avec plus de 206 millions d'entrées, record symbolique qui n'avait pas été atteint depuis plus de 40 ans, le Cinéma en 2010 marque l'engouement des français pour le 7<sup>ème</sup> Art, et tout particulièrement pour une production hexagonale aussi riche par ses talents que par sa diversité ! Je me réjouis de cette époustouflante année cinématographique ponctuée par des résultats exceptionnels.

Ainsi, nous avons découvert mois après mois des œuvres incroyables du cinéma français. Cette année est extrêmement riche, en effet en films déroutants, tant passionnés que passionnants, brillants et envoûtants.

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma est comblée de fêter sa 36<sup>ème</sup> Cérémonie avec à l'affiche des films, des comédiens et des techniciens éblouissants.

La Cérémonie des César rassemblera pour la 36<sup>ème</sup> année tout le cinéma français afin de célébrer et révéler au monde l'excellence du travail de ses talents les plus divers.

En nommant leurs pairs de manière totalement indépendante dans les vingt et une catégories présentes au sein de la compétition, celles et ceux qui font le cinéma reconnaissent et respectent l'engagement de chacun dans l'ouvrage collectif du 7<sup>ème</sup> Art.

Félicitations à tous les nommés 2011, et rendez vous le 25 février prochain au Théâtre du Châtelet.

La promesse est exceptionnelle, avec une présidente fabuleuse dont le sourire et la grâce aligneront devant nous quatre nominations et deux Oscars.

Merci Madame la Présidente, Merci Jodie Foster.

**Alain TERZIAN**

*Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma*



Avec un chiffre record de 206,49 millions d'entrées en salles (un résultat jamais atteint depuis plus de quarante ans), 2010 a été une excellente année pour le cinéma, notamment pour les films français, une nouvelle fois plébiscités par le public – pas moins de dix-neuf longs métrages ayant réalisé plus d'un million d'entrées.

Du triomphe des *PETITS MOUCHOIRS* de Guillaume Canet à l'accueil phénoménal du film de Xavier Beauvois *DES HOMMES ET DES DIEUX*, en passant par le succès de *MAMMUTH*, de Benoît Delépine et Gustave Kervern, les spectateurs continuent de saluer avec enthousiasme la créativité, l'originalité et la diversité du cinéma français, également reconnu par la critique et récompensé dans les plus grands festivals de la planète.

Quelles surprises vont nous réserver les votes des professionnels cette année ? Quels seront les réalisateurs, les acteurs – comédiens confirmés ou révélations de demain –, les scénaristes, les techniciens et les producteurs, heureux lauréats de cette 36<sup>ème</sup> édition ? Tous ces artistes, au savoir-faire unique et envié dans le monde entier pour qui le cinéma français est synonyme de passion, d'engagement et de divertissement, valeurs qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Ainsi, nous sommes fiers d'accompagner pour la dix-huitième année consécutive l'Académie des arts et techniques du cinéma en produisant la 36<sup>ème</sup> Cérémonie des César, le rendez-vous incontournable des amoureux du septième art, diffusé en direct, en clair et en exclusivité sur CANAL+. Dans le rôle du maître de cérémonie, Antoine de Caunes nous accueillera pour la septième fois dans la prestigieuse salle du théâtre du Châtelet.

CANAL+ partage sa passion du cinéma depuis sa création et confirme son engagement auprès du cinéma français.

**Rodolphe BELMER**  
Directeur Général de Canal+



## **l'Académie**

Fondée en 1976, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma rassemble aujourd'hui 4179 membres. Ceux-ci sont pour la plupart des professionnels confirmés issus de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels sont venus se joindre un peu plus de deux cents membres associés qui soutiennent le cinéma français dans le cadre de leur vie professionnelle.

Après l'Académie des Oscars et ses 5600 membres, c'est la deuxième plus importante académie de cinéma au monde.

Elle a pour objet de célébrer le caractère collectif de la création cinématographique et de rendre hommage à la passion et à l'engagement de celles et ceux qui contribuent à sa magie, en remettant chaque année vingt et un trophées, les César, du nom du célèbre sculpteur qui a créé la statuette originale.

## **Le recensement des films et des professionnels**

Dès le mois de juin qui précède la Cérémonie, le secrétariat de l'Académie s'attèle au recensement le plus exhaustif possible de l'ensemble des films sortis en salles durant l'année, ainsi que de l'ensemble des personnes qui y ont collaboré.

Il recoupe ensuite auprès du CNC et des sociétés de production l'ensemble des informations recueillies pour établir le "guide des films de l'année", qui présente l'ensemble des personnes et des films éligibles aux différentes catégories conformément au règlement de l'Académie, véritable panorama de l'année cinématographique dans les salles.

Pour les César 2011, ce sont 568 films et 3233 personnes, qui sont ainsi proposés au suffrage des membres de l'Académie.

## **La présentation des films aux membres de l'Académie**

Afin d'aider ses membres à faire leurs choix, l'Académie propose aux producteurs ou distributeurs plusieurs solutions "clé en main" pour faire découvrir ou redécouvrir leurs films aux membres de l'Académie.



Chacun des votants a reçu ainsi à son domicile, de novembre 2010 à janvier 2011, des invitations à voir certains films en projections privées, ou des places gratuites pour d'autres films encore à l'affiche.

Ils ont également reçu le "coffret DVD César", qui rassemble les films que leurs ayants droits ont choisi de proposer en DVD.

## **Une procédure de vote unique au monde**

A l'exception des César d'Honneur, chacun des lauréats aura été désigné à l'issue d'un vote à deux tours par l'ensemble des membres de l'Académie.

Seule parmi les Académies de cinéma à proposer un tel dispositif, l'Académie des César permet à ses membres de choisir entre le vote par correspondance et le vote en ligne.

Organisée suivant les directives de l'Académie par la société Voxaly, société spécialisée dans l'organisation d'élections, et contrôlée par Maître Blot, huissier de justice, la procédure de vote respecte des critères très rigoureux : périmètre de l'électorat défini très précisément, et réservé aux seuls membres actifs de l'Académie (c'est à dire s'étant acquittés de leur cotisation annuelle), présentation exhaustive et équitable des personnes et des films éligibles, respect de l'anonymat des votes, garantie de la confidentialité des résultats.

Le bulletin de vote et le guide Films sont envoyés aux membres entre le 3 et 5 janvier pour le premier tour, clôturé le 14 janvier pour le vote par correspondance et le 20 janvier à 15h pour le vote en ligne.

Ce premier tour va désigner les nominations pour chacun des vingt et un César (de ce côté-ci de l'Atlantique on dit les "nommés"; de l'autre côté, on parle de "nominés").

Les résultats sont remis directement au Président de l'Académie le vendredi 21 janvier par l'huissier, pour être immédiatement rendus publics lors de la traditionnelle conférence de presse. Les résultats complets des nominations sont mis en ligne sur le site de l'Académie dès la fin de la conférence de presse.

Un nouveau bulletin de vote est envoyé dès le 28 janvier pour le second tour, qui se clôturera le 18 février pour le vote par correspondance et le 25 février à midi pour le vote en ligne. C'est ce deuxième tour de vote qui va désigner les lauréats des vingt et un César 2011, qui seront dévoilés lors de la Cérémonie des César.



## Une attention particulière aux Nommés

- C'est la nouveauté de cette année. Dès l'annonce des nominations, l'Académie va faire réaliser des vidéos personnalisées pour chacun des nommés :

/ pour chacun des actrices et des acteurs nommés pour des César d'interprétation, une bande-annonce montée à partir des extraits de leur rôle dans le film pour lequel ils ont été nommés ;

/ pour les autres nommés, un entretien à bâtons rompus avec deux journalistes amoureux du cinéma et de celles et ceux qui le font, NT. Binh et Christophe d'Yvoire. L'occasion pour ces nommés de s'exprimer sur leurs parcours professionnels, leurs rêves de films, le regard qu'ils portent sur les César, et plus généralement sur le cinéma d'aujourd'hui...

L'ensemble de ces vidéos sera mise en ligne en accès libre sur le site de l'Académie à partir du 28 janvier.

- Le Samedi 5 février, tous les nommés seront invités à se retrouver pour le traditionnel "Déjeuner des Nommés" au Fouquet's.

Chacun d'entre eux recevra à cette occasion le "Mode d'Emploi Nommés" qui leur apporte la plupart des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser (comment ai-je été distingué, que se passe-t-il le soir de la Cérémonie, comment se déroule mon éventuel parcours de lauréat, comment soigner mon discours de remerciements...).

C'est également lors de ce déjeuner qu'a lieu la Photo des 25, qui réunit sur une même photographie l'ensemble des nommés pour les cinq César "Techniques".

Ils se verront également remettre lors de ce déjeuner leur Certificat officiel de nomination.

- Quelques jours avant la Cérémonie, tous les nommés seront de nouveau conviés au Théâtre du Châtelet, au cœur des répétitions, pour y découvrir, sous la houlette bienveillante de Renaud Le Van Kim et de l'équipe de l'Académie, les arcanes du plateau et des coulisses de la Cérémonie.

- Enfin, durant la dernière semaine précédant la Cérémonie, tous les nommés recevront "le Pass". Ce précieux sésame leur donnera accès, avec leur accompagnant, aux places qui leur sont personnellement attribuées, à l'orchestre, le soir de la Cérémonie, leur invitation au traditionnel *Dîner de Gala* du Fouquet's, ainsi que leur invitation à "*la Party*" pour y terminer la soirée.



## La Cérémonie de remise des César

Samedi 25 février à 21h, au Théâtre du Châtelet, ce sont mille trois cent invités, dont l'ensemble des nommés, qui vont assister à l'ouverture sur scène des enveloppes cachetées contenant le nom des vingt et un lauréats.

Comme chaque année depuis 1993, la Cérémonie sera diffusée en clair et en exclusivité sur Canal +. Grâce aux caméras du diffuseur privilégié du cinéma français, ce sont ainsi des millions de téléspectateurs qui vont pouvoir vivre en direct cette soirée, dédiée à celles et ceux qui font le cinéma d'aujourd'hui.

La Cérémonie commencera par la séquence d'hommage aux disparus et se terminera avec la remise du César du Meilleur Film, par la Présidente de la Cérémonie, Mademoiselle **Jodie Foster**.

Comme pour l'annonce des nominations, cinq semaines plus tôt, celle des lauréats va constituer le cœur du suspense de la soirée.

Tout au long de la Cérémonie, vingt et une statuettes vont successivement être remises, correspondant aux vingt et une enveloppes que Maître Blot et son correspondant parisien, Maître Gatimel, huissiers de justice, auront donné aux remettants, quelques instants seulement avant leur ouverture.

Grâce au talent d'Antoine de Caunes, Maître de Cérémonie, et à la mise en scène de Renaud Le Van Kim, des millions de téléspectateurs vont pouvoir ainsi assister, en direct, à la révélation de leur précieux contenu.

Sans oublier, au cœur de la soirée, les moments rares que réserve chaque année la Cérémonie, et durant lesquels, au nom de tout le cinéma français, l'Académie des Arts et Techniques honorera les talents mondiaux du cinéma par un Hommage ou un César d'Honneur.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous pouvons d'ores et déjà vous révéler celui à qui l'Académie a choisi de remettre un César d'Honneur : c'est le cinéaste américain **Quentin Tarantino**.





**CANAL+**

36<sup>ème</sup> nuit  
des CÉSAR

## **VENDREDI 25 FEVRIER 2011**

### 19H10 **LE GRAND JOURNAL - SPECIALE CÉSAR**

*Présenté par Michel Denisot, en direct et en clair*

*L'équipe du GRAND JOURNAL revient sur les nominations et les enjeux de la 36<sup>e</sup> cérémonie des César. Laurent Weil, en duplex depuis le théâtre du Châtelet, commente l'arrivée des stars et nous livre à chaud leurs premières impressions.*

### 21H00 **36<sup>e</sup> CEREMONIE DES CÉSAR**

*Présentée par Antoine de Caunes*

*Diffusion en clair, en direct et en exclusivité*

*Rediffusion sur CANAL+CINEMA, samedi 26 février à 17H00*

## **SAMEDI 26 FEVRIER 2011**

### 11H45 **APRES LES CÉSAR 2011** (52')

*Présenté par Laurent Weil, en clair*

*A l'issue de la cérémonie, Laurent Weil a recueilli les réactions à chaud des lauréats. L'occasion de revoir les meilleurs moments de la soirée.*

*Rediffusion sur CANAL+CINEMA, dimanche 27 février à 07H10*

### **36<sup>e</sup> NUIT DES CÉSAR SUR CANALPLUS.FR**

*Retrouvez toutes les infos concernant les César 2011 sur le site CANALPLUS.FR, dont la liste complète des nominations et de nombreuses vidéos autour des films cités. Le vendredi 25 février, suivez et commentez la cérémonie en direct et en exclusivité Web sur CANALPLUS.FR. En attendant cet événement, CANALPLUS.FR invite les internautes à participer à un grand concours de pronostics : Quel film succédera à UN PROPHETE ? Quels acteurs et actrices prendront le relais d'Isabelle Adjani et Tahar Rahim ? Les paris sont ouverts...*

*CANALPLUS.FR vous propose également de retrouver de nombreux bonus consacrés à la grande fête du cinéma : réactions des nommés, interviews et making of du clip des Révélation, ainsi que toutes les images des César 2011, sur son site dédié CANALPLUS.FR.*



## Les Autres Actions de l'Académie

- "César et Techniques"** page 11  
La Soirée  
Remise du 1er Trophée César & Techniques  
Présentation du Guide et de la Mosaïque "César & Techniques"  
lundi 10 janvier 2011
- "Révélation 2011"** page 12  
Le Clip  
L'Exposition Photo et le Coffret Collector  
Le Dîner des Révélation  
lundi 17 janvier 2011
- Le Déjeuner des Nommés** page 13  
Remise des diplômes de nominations  
Remise du "Mode d'emploi Nommés"  
La Photo des 25  
samedi 5 février 2011
- "Mémoire de César"** page 14  
Présentation du sixième livre de la collection autour de Riad Sattouf,  
César du Meilleur Premier Film 2010 pour le film "Les Beaux Gosses"  
Présentation du coffret des cinq premiers livres "Mémoire de César 2006/2010"  
Vendredi 18 février 2011
- Le Dîner des Producteurs** page 15  
Remise du Prix Daniel Toscani du Plantier  
Présentation des Guides César & Production et César & Scénario  
Remise du coffret complet des quatre "Guides de l'Académie 2011"  
Lundi 21 février 2011
- Le Dîner de Gala de la Cérémonie  
& La Party** page 16  
Vendredi 25 février 2011
- Les Nuits en Or du Court Métrage** page 17  
La Tournée  
Séjour parisien et Dîner de clôture  
Mai et juin 2011

10 . . . .



## "César & Techniques"

S'il existe des festivals et des prix pour les films, pour les acteurs, les auteurs, les réalisateurs..., seules les Académies de Cinéma peuvent à juste titre s'enorgueillir de distinguer les métiers techniques du cinéma.

### La Soirée

Dans cet esprit, l'Académie donne chaque année une soirée en l'honneur des métiers techniques du cinéma distingués par les César, et des sociétés des prestations techniques de la filière.

Organisée en partenariat avec la FICAM, et avec le soutien du Groupe AUDIENS, cette soirée, à laquelle étaient conviés les 838 techniciennes et techniciens éligibles pour les César Techniques 2011, a eu lieu **lundi 10 janvier 2011** au Paris Bodéga.

### Le Trophée

L'Académie a créé cette année une nouvelle récompense, le Trophée César & Techniques. Ce prix veut rappeler les liens étroits qui unissent les professionnels du cinéma à leurs prestataires techniques, en mettant en valeur les entreprises de la filière technique cinéma en France.

Douze entreprises avaient été présélectionnées par le Comité Industries Techniques de l'Académie.

C'est parmi ces douze entreprises que les professionnels éligibles pour les César Techniques 2011 ont élu le lauréat de la première édition de ce Trophée : il a été attribué à la société **ARCHIPEL PRODUCTIONS**, société de post-production son, chez qui ont été entre autres effectuées des prestations de finitions sonores sur les films *DE VRAIS MENSONGES*, *COPIE CONFORME*, ou encore *AU NOM DES GENS*.

### Le Guide et la Mosaïque

Le Guide César & Techniques répertorie l'ensemble des professionnels éligibles pour les cinq César 2011 de la Photo, du Son, des Décors, des Costumes, et du Montage, ainsi que les prestataires techniques avec lesquels ils ont collaboré.

Il est complété par sa déclinaison numérique, sous forme d'une mosaïque de photographies des techniciennes et techniciens qui se sont prêtés au jeu.

Le Guide César & Techniques 2011 a été remis à l'ensemble des invités présents à la soirée du 11 janvier, la Mosaïque étant quant à elle mise en ligne le soir même.

[www.CesarTechniques.fr](http://www.CesarTechniques.fr)

11 ....



## "Révélation 2011"

Ce sont 32 comédiennes et comédiens, choisis chaque année par le Comité Révélation de l'Académie, afin de faciliter le vote du premier tour des membres de l'Académie pour le César du Meilleur Esprit Féminin et le César du Meilleur Esprit Masculin.

Pour la sixième année consécutive, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, avec son Partenaire Officiel CHAUMET, organisent le projet "Révélation 2011", qui a pour vocation de donner un coup de projecteur sur ces jeunes actrices et acteurs, parmi lesquels se trouvent peut-être celles ou ceux qui incarneront le cinéma français de demain.

### **Le Clip**

Le Clip "Révélation 2011" est diffusé dans plus de quatre cents salles de cinéma en France du *12 janvier au 1er février 2011*, grâce au soutien de Screenvision.

Il a été réalisé cette année par Zoe Cassavetes.

Le clip sera également mis en ligne en accès libre dès le *mardi 19 Janvier* sur les sites de l'Académie et de Chaumet.

### **L'Expo Photo et le Coffret Collector**

Zoe Cassavetes a également réalisé un travail photographique autour de ces jeunes interprètes, qui a été dévoilé *le lundi 17 Janvier 2011* dans les Salons du Joaillier Chaumet place Vendôme.

Cette collection de photographies a été également mise en ligne sur les sites de l'Académie et de Chaumet, et a fait l'objet d'un coffret collector numéroté, offert aux invités du Dîner des Révélation.

### **Le Dîner des Révélation**

À l'issue du vernissage de l'exposition photo et de la présentation du clip "Révélation 2011", l'Académie et Chaumet ont donné un dîner en l'honneur de ces jeunes talents, accompagnés de leurs invités et des parrains de cinéma qu'ils s'étaient choisis, dans les Salons de l'Hôtel le Meurice, le *lundi 17 janvier 2011*.



## **Le Déjeuner des Nommés**

C'est traditionnellement l'occasion pour l'Académie de réunir pour un déjeuner amical l'ensemble des nommés en lice pour les César 2011.

Rassemblement de talents, de parcours et d'univers si différents les uns des autres, et pourtant tous habités par leur passion du 7<sup>ème</sup> Art, ce déjeuner est une occasion exceptionnelle de prendre la mesure humaine de l'exception cinématographique française et de sa diversité.

Il aura lieu le **samedi 5 février 2011** au restaurant Le Fouquet's.

### **Les diplômes de nomination**

C'est à cette occasion qu'aura lieu la remise officielle des certificats de nominations. Chaque nommé repartira ainsi avec le précieux parchemin, l'un des rares diplômes qui ne nécessite aucun autre examen que celui de l'estime de ses pairs.

### **Le Mode d'emploi nommés**

Au cours de ce déjeuner sera également remis à chaque nommé le "Mode d'Emploi Nommés". Ce document leur donne de nombreuses précisions sur la façon dont ils ont été élus par leurs pairs, et sur le déroulement du second tour de vote. Il donne également tous les détails pratiques sur le parcours d'un lauréat le soir de la Cérémonie, de la montée sur scène au Dîner de Gala.

Il présente en particulier les deux discours de remerciements à effectuer, le premier sur scène devant les mille trois cent invités et les millions de téléspectateurs de la Cérémonie, et le second en coulisse, devant les caméras de l'Académie, à destination du web.

### **La photo des 25**

En partenariat avec l'Ecole Louis Lumière, l'Académie donne une carte blanche aux élèves du département "photo" de l'Ecole pour réaliser un cliché sur lequel sont rassemblés l'ensemble des nommés pour les César de la Photo, du Son, du Décor, des Costumes et du Montage, la "**Photo des 25**", qui sera diffusée à l'ensemble de la presse et exposée le soir de la Cérémonie dans les salons du Théâtre du Châtelet.



## "Mémoire de César"

Depuis maintenant cinq années, l'Académie donne carte blanche à un éditeur indépendant, Les Éditions de l'Œil, pour créer chaque année un livre sur un lauréat de l'année précédente.

### Le coffret "Mémoire de César 2006/2010"

L'Académie et les Éditions de l'Œil ont voulu proposer au grand public une réédition des cinq premiers livres de la collection.

C'est le coffret "Mémoire de César 2006/2010" :

- **RENDONS À CÉSAR**, autour de Gilles Porte, César du Meilleur Premier Film 2005
- **LES PROMENEURS**, autour de Michel Bouquet, César du Meilleur Acteur 2006
- **DIRE LADY**, autour de Pascale Ferran, César du Meilleur Film 2007
- **L'ESPOIR EST FÉMININ**, autour de Hafsia Hersi et de Sandrine Bonnaire, César du Meilleur Espoir Féminin 2008 et César du Meilleur Espoir Féminin 1984
- **LES PLAGES D'AGNÈS**, autour d'Agnès Varda, César du Meilleur Film Documentaire 2009

### Le nouveau livre de la Collection :

- **TOUTES PREMIÈRES FOIS**, autour de Riad Sattouf, César du Meilleur Premier Film 2010

« *Jamais de la vie/On ne l'oubliera/La première fille/Qu'on a prise dans ses bras (...)* », chantait Brassens. C'est à l'évocation (grivoise et secrète...) de cette trace indélébile qu'invitent Les Beaux Gosses de Riad Sattouf, auteur reconnu de bandes dessinées : Retour au collège, Le Manuel du Puceau, La Vie secrète des jeunes... Et cette première fois draine derrière son souvenir ceux moins émouvants des boutons intempestifs, de la voix muant et des corps mutants, des maladresses et des hontes dont on croit ne jamais pouvoir se remettre... Toutes les premières fois sont-elles si mémorables ? L'auteur, les acteurs et la productrice font ici le récit de ce premier film tourné comme un premier baiser donné. Et Les Beaux Gosses - Toutes premières fois ne se prive surtout pas des plaisirs intenses provoqués par le film de Riad Sattouf : drôleries des dialogues et spontanéité des comédiens, finesse du regard et universalité des situations se retrouvent ici transposés au fil des pages comme autant de (premiers) souvenirs du film.

Le Coffret "**Mémoire de César 2006/2010**" et le nouveau livre **TOUTES PREMIÈRES FOIS** seront présentés à la presse le **Vendredi 18 février 2011** dans les salons du Fouquet's.



## Dîner des Producteurs

Pour la quatrième année consécutive, grâce à l'appui fidèle de la BNP PARIBAS, partenaire officiel, l'Académie reçoit les productrices et les producteurs de l'année, avec leurs invités, lors d'un dîner qui leur est dédié, et qui aura lieu le **lundi 21 février prochain**, dans les salons de l'hôtel George V.

### Prix Daniel Toscan du Plantier

Producteur de cinéastes majeurs de notre temps comme Maurice Pialat, Satyajit Ray ou Federico Fellini, Président d'Unifrance Film International de 1988 à 2003, Président de l'Académie des César de 1992 à 2003, Daniel Toscan du Plantier fait partie des producteurs qui ont puissamment marqué l'histoire du cinéma français.

C'est en hommage à sa mémoire que l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a créé il y a maintenant trois ans le prix Daniel Toscan du Plantier, qui vient chaque année distinguer la productrice ou le producteur qui aura marqué de son empreinte l'année cinématographique écoulée.

La remise du Prix Daniel Toscan du Plantier aura lieu lors du Dîner des Producteurs.

### Le Coffret des Guides de l'Académie

Chaque année, l'Académie approfondit le travail de recensement de celles et de ceux qui ont fait les films de l'année. Les Guides de l'Académie, dont la vocation initiale est de faciliter le vote des membres de l'Académie, deviennent de fait des outils de repérage des compétences de plus en plus appréciés.

Ils rassemblent aujourd'hui, pour l'ensemble des films sortis en salles durant l'année 2010 :

**Guide Films** : l'ensemble des fiches artistique, technique, et production des films.

**Guide César & Techniques** : les chefs de postes à la Photo, au Son, aux Décors, aux Costumes et au Montage, éligibles aux César au sens du Règlement de l'Académie, ainsi que des prestataires techniques avec lesquels ils ont collaboré.

**Guide César & Production** : les sociétés de productions déléguées des films, avec les productrices et producteurs.

**Guide César & Scénario** : les scénaristes et les réalisateur(trice)s qui ont écrit les scénarios des films.

*A partir de cette année, ces guides seront mis en ligne sur le site de l'Académie, en accès public et gratuit.*

*Clin d'œil à leur rôle de rassembleur, l'Académie offrira un coffret regroupant les quatre guides aux productrices et producteurs invités.*



## **Le Dîner de Gala**

Le Dîner de Gala annuel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma clôture la saison de remise des Prix de la production cinématographique française 2011.

Ce sont les plus illustres représentants de tous les corps de métier du 7<sup>ème</sup> Art qui, à l'issue de la 36<sup>ème</sup> Cérémonie des César, se retrouveront au restaurant le Fouquet's, pour célébrer ceux parmi leurs pairs qui viennent de recevoir les prestigieux trophées.

Le Dîner de Gala aura lieu le **vendredi 25 février 2011** à l'issue de la Cérémonie des César.

**Le Dîner de Gala** est organisé en partenariat avec LE FOUQUET'S,  
Partenaire Officiel de l'Académie des Art et Techniques du Cinéma.  
[www.lescesarducinema.com](http://www.lescesarducinema.com) / [www.fouquets-barriere.com](http://www.fouquets-barriere.com)

## **La Party**

Pour ceux qui ont encore les yeux ouverts à l'issue du Dîner de Gala, l'Académie leur propose de terminer la soirée à La Party. Organisée avec la complicité amicale d'Albane Communications, La Party aura lieu cette année à L'Arc.





## "Les Nuits en Or" du court métrage

Ce projet est l'occasion pour l'Académie de participer à sa manière à l'échange entre les cultures du monde entier, en soutenant la diffusion des films des cinéastes qui réaliseront les films de demain. Elle organise ainsi en mai et juin 2011 la 5<sup>ème</sup> Édition des Nuits en Or, grâce à Renault, partenaire officiel de l'Académie, et avec le soutien des laboratoires Eclair et de CMC – LVT, partenaires techniques.

### **La Tournée**

Autour du César du Meilleur Court Métrage 2011, l'Académie rassemble une sélection de courts métrages choisis parmi ceux qui ont été primés par les autres Académies de Cinéma du monde (Oscar, Goya, Bafta, Donatello, ...).

Ce programme unique, panorama instantané du cinéma mondial, est alors présenté au public lors d'une tournée dans une vingtaine de villes, en France et en Europe.

Cette année l'Académie veut profiter de cette occasion pour aller à la rencontre d'une famille bien particulière de la filière cinéma : les exploitants. Déjeuner de presse avec les journalistes de la presse locale, organisation avec la salle qui nous accueille, des rencontres avec les lauréats des César, jeux-concours proposés au public autour des César, présentation personnalisée du programme de films... Le but est de faire du passage de l'Académie l'un des moments forts de l'année cinématographique des salles qui nous accueillent.

A l'étranger, c'est en plus un premier pas vers les autres Académies de Cinéma, autour de notre engagement commun au service des films. Cette ouverture internationale, initiée l'année dernière avec l'Espagne (Barcelone et les Goya), l'Italie (Rome et les Donatello), et le Québec (Montréal et les Jutra), a vocation au fil des années à s'élargir à d'autres Académies.

### **Séjour parisien et Dîner de Clôture**

Depuis l'année dernière, l'Académie invite à Paris, pendant trois jours du mois de juin, l'ensemble des réalisateurs de ce programme, à qui elle propose un parcours de découverte autour de Paris et du cinéma, qui se termine par la projection publique de leurs films dans une salle parisienne, en leur présence.

Point d'orgue de leur séjour, l'Académie organise en leur honneur un dîner avec les parrains de cinéma qu'ils se seront choisis, sous le patronage de l'Unesco et dans les salons de l'immeuble de la place de Fontenoy.

*Le programme complet des quatre tournées précédentes peut être consulté sur le site des Nuits en Or*

[www.lesnuitsenor.com](http://www.lesnuitsenor.com)

17 ....



## **Règlement** de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

*L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma en leur conférant chaque année un trophée appelé « César » (d'après le nom du sculpteur qui en a réalisé la statuette), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public.*

*Les « César » sont attribués annuellement, à l'issue d'un vote des membres de l'Académie et au cours d'une Cérémonie qui a lieu à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, en présence de l'ensemble des nommés. Celle-ci fait l'objet d'une retransmission télévisée dans le cadre d'une émission intitulée « La Nuit des César ».*

### **Chapitre I**

#### **Article 1**

Peuvent être membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (ci-après désignée l'Académie) tous les professionnels du cinéma français en ayant expressément fait la demande par écrit auprès du Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Secrétariat de l'Académie), dont la candidature est soutenue par au moins deux parrains membres de l'Académie et remplissant, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent, les conditions suivantes :

– Collège des Acteurs : les personnes ayant contribué en qualité d'acteur ou d'actrice dans des rôles significatifs au cours des cinq années précédant leur demande d'admission à au moins cinq films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ».

– Collège des Réalisateur·rices : les personnes ayant réalisé au cours des cinq années précédant leur demande d'admission au moins deux films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ».

– Collège des Auteurs : les personnes, scénaristes, co-scénaristes, ou dialoguistes ayant contribué, en cette qualité et au cours des cinq années précédant la demande d'admission, à l'écriture d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ». Ainsi que les personnes, compositeurs de musique ayant contribué en cette qualité et au cours des cinq années précédant la demande d'admission, à l'écriture de musiques originales pour la sonorisation d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ».

– Collèges des Techniciens : les personnes ayant contribué, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à la réalisation d'au moins trois films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film », à l'un des postes suivants :

- Premier Assistant Réalisateur ;
- Directeur de Production, de Postproduction ou Administrateur de Production ;
- Régisseur Général ;
- Directeur de la Photographie ou Cadreur ;
- Chef Décorateur, Ensemblier ou Accessoiriste ;
- Chef Opérateur du Son ou Perchman ;
- Chef Monteur ;
- Chef Maquilleur ;
- Chef Mixeur ;
- Chef Costumier ou Créateur de Costumes ;
- Chef Coiffeur ;
- Chef Truquiste ou Directeur des Effets Spéciaux ;
- Scripte ;
- Chef Machiniste ;
- Chef Electricien.

– Collège des Producteurs : Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux de société de production de films de long et court métrages ayant participé en qualité de Producteur Délégué à la production de trois films de long métrage ou cinq films de court métrage au cours des cinq années précédant l'année de la demande d'admission ; ou Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux de sociétés ayant participé en qualité de coproducteur à la production de cinq films de long métrage au cours des cinq années précédant l'année de la demande d'admission.



- Collège des Distributeurs, Exportateurs et Courtiers en films : Gérants, Présidents, Directeurs Généraux ou Directeurs de la Distribution d'une société de distribution, d'exportation ou de courtage de films, soit ayant distribué en salles, au cours des trois années précédant l'année de la demande d'admission, au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film », soit titulaire d'autres mandats de commercialisation pour au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » au cours des cinq années précédant la demande d'admission.
- Collège Industries Techniques : Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux d'une entreprise de prestation technique ayant contribué, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ».
- Collège des Agents Artistiques : personnes titulaires d'une licence d'agent artistique et représentant au moins trois membres de l'Académie à la date de la demande d'admission.
- Collège des Directeurs de Casting : personnes ayant contribué en qualité de directeur de casting (inscription au générique), au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ».
- Collège des Attachés de Presse : attachés de presse indépendants ou responsables d'un département presse dans une société de distribution, ayant contribué en qualité d'attaché de presse, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la promotion d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ».
- Collège des Exploitants de salles de cinéma : L'Association pour la Promotion du Cinéma a donné mandat à la Fédération Nationale des Cinémas Français de centraliser pour son compte les candidatures provenant des exploitants de salles de cinéma désireux de faire partie de l'Académie. Ce mandat s'exercera dans le cadre des critères définis chaque année par l'Association, étant d'ores et déjà entendu que pourront également être candidats au titre de ce Collège les personnes n'exerçant pas effectivement la profession d'exploitant de salles à la date de la candidature et occupant les fonctions suivantes :
  - Les présidents et les délégués généraux des syndicats professionnels du secteur de l'exploitation cinématographique ;
  - Les membres représentatifs des branches professionnelles, comprenant notamment des représentants de la grande, de la moyenne et de la petite exploitation, ainsi que des représentants de la branche « Art et essai » ;
  - Les membres des commissions de la Fédération.

#### Article 2

Sur proposition du Président ou du Secrétaire Général, le Conseil d'Administration de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Conseil de l'Académie) peut inviter certaines personnalités, professionnelles ou non professionnelles, qui se sont signalées par leurs actions en faveur du cinéma, à faire une demande d'admission auprès du Secrétariat de l'Académie. Ces personnalités deviendront membres à part entière de l'Académie après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie le bulletin d'admission dûment complété et signé.

#### Article 3

Toutes les personnes ayant fait l'objet d'une nomination pour un « César » et ayant expressément et par écrit manifesté auprès du Secrétariat de l'Académie leur intérêt pour devenir membre de l'Académie, deviendront membres à part entière de l'Académie après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie le bulletin d'admission dûment complété et signé.

#### Article 4

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des « César », les membres de l'Académie sont invités à faire part au Secrétariat de l'Académie de tout changement d'adresse.

#### Article 5

Dans le cadre des activités de l'Académie et notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des « César », certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les membres disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès de l'Académie.

La liste des membres de l'Académie ne peut être communiquée à aucun tiers, y compris un membre de



l'Académie. Par exception à cette règle, la liste pourra être communiquée par le Secrétariat de l'Académie, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place dans la mesure du possible des systèmes tampons pour l'utilisation effective des informations contenues dans cette liste.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande par lettre recommandée A/R, adressée au Secrétariat de l'Académie.

#### Article 6

Chaque membre de l'Académie s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'Association pour la Promotion du Cinéma. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Conseil de l'Académie.

Tout membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle ne recevra pas le matériel de vote de l'année suivante, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas audit vote. Au bout de cinq années consécutives de défaut de règlement, le membre concerné sera considéré comme démissionnaire d'office et radié en conséquence de la liste des membres de l'Académie, sauf décision contraire et motivée prise par le Conseil de l'Académie.

#### Article 7

Tout membre de l'Académie définitivement condamné par la justice française pour avoir participé à une action de piraterie audiovisuelle à partir des copies de films remises chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié de l'Académie.

## Chapitre II

#### Article 1

Un « César » est attribué chaque année dans chacune des différentes catégories suivantes :

- meilleur acteur ;
- meilleure actrice ;
- meilleur acteur dans un second rôle ;
- meilleure actrice dans un second rôle ;
- meilleur espoir féminin ;
- meilleur espoir masculin ;
- meilleur réalisateur ;
- meilleur film ;
- meilleur premier film ;
- meilleur film documentaire ;
- meilleur film d'animation ;
- meilleur scénario original ;
- meilleure adaptation ;
- meilleure musique écrite pour un film ;
- meilleurs décors ;
- meilleure photo ;
- meilleur son ;
- meilleur montage ;
- meilleurs costumes ;
- meilleur film étranger ;
- meilleur film de court métrage.

#### Article 2

Des « César » d'honneur peuvent être décernés chaque année, sur proposition du Président ou du Secrétaire Général de l'Académie.

#### Article 3

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » tous les films de long métrage d'initiative française (production majoritaire française) et d'expression originale française, au sens de la réglementation française.

Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir reçu l'agrément de production délivré par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie, et avoir obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la



Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

Sont également admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film », les films français de long métrage ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture, ayant bénéficié du soutien financier à l'industrie des programmes audiovisuels dans les conditions fixées par le décret du 2 février 1995, qui, à titre exceptionnel et dans le cadre du décret du 9 novembre 2001, ont obtenu l'agrément de distribution délivré par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie au plus tard le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César ». Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

Toutefois, un film ne remplissant pas les conditions visées à l'article 3.A ci-dessus mais dont les composantes artistiques et techniques sont majoritairement françaises, peut après étude par le Bureau de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Bureau de l'Académie) être admis à concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ». Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

B) Sont admis à concourir pour le « César du meilleur film étranger », les films ne remplissant pas les conditions de nationalité visées à l'Article 3-A ci-dessus, et ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

C) Pour les « César » attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant contribué dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre à la réalisation et à la production d'un film admis à concourir pour le « César du meilleur film ».

D) Pour faciliter le vote du premier tour pour le « César du meilleur espoir féminin » et le « César du meilleur espoir masculin », le Comité Révélation propose aux membres de l'Académie, de façon indicative et non obligatoire, une présélection d'un nombre maximum de vingt-cinq actrices et de vingt-cinq acteurs choisis à l'issue d'un vote préliminaire dudit Comité. Le Comité Révélation est composé de directeurs de casting, membres de l'Académie ayant de par leurs métiers un accès privilégié et une connaissance particulière de la distribution artistique sur des films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film ». La liste des membres du Comité Révélation est approuvée annuellement par le Conseil de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

E) Pour le « César du meilleur film de court métrage », seuls sont admis à concourir les douze films sélectionnés par le Comité Court Métrage de l'Académie.

La sélection des douze films est faite parmi les films français :

– ayant, pour un format 35 mm, une longueur inférieure à 1 600 mètres, ou pour les œuvres cinématographiques une durée de projection inférieure à une heure ;

– ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1er juillet 2009 et le 30 juin 2010.

Le Comité Court Métrage est composé de personnalités du monde du cinéma, membres de l'Académie ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage. La liste du Comité Court Métrage est approuvée annuellement par le Conseil de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

F) Pour le « César de la meilleure musique écrite pour un film », seules sont admises à concourir les personnes ayant spécifiquement pour un film admis à concourir pour le « César du meilleur film », une ou des compositions musicales avec ou sans paroles :

– dont la durée représente au moins 50 % de la durée totale de musique mixée à l'image ;

– dont la durée mixée à l'image est supérieure à 10 % de la durée totale du film ;

– dont la composition a été assurée par une ou deux personnes au plus, ou par un groupe de personnes constitué préalablement à la mise en production du film.

Le Bureau de l'Académie se réserve un droit de dérogation pour le cas de musiques originales qui ne répondent pas strictement aux critères ci-dessus, mais dont le Bureau de l'Académie aura estimé après étude qu'elles sont légitimes à concourir pour l'obtention du prix.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées, et être accompagnée d'une lettre de la SACEM approuvant cette demande de dérogation. Cette dernière condition étant impérative.



G) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur scénario original » tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » et dont le scénario est une œuvre originale au sens de la réglementation française.

Pour le « César de la Meilleure adaptation », sont admis à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » et dont le scénario est l'adaptation d'une œuvre originale préexistante littéraire, cinématographique, télévisuelle, ou musicale, au sens de la réglementation française.

H) Sont admis à concourir pour le « César du meilleur premier film » tous les films de long métrage de fiction éligibles au « César du meilleur film » (hors les films de long métrage concourant au « César du meilleur film documentaire » ou au « César du meilleur film d'animation »), et réalisés par une personne n'ayant jamais occupé auparavant la fonction de réalisateur ou de co-réalisateur sur un film de long métrage de fiction sorti en salle de cinéma.

I) Sont admis à concourir pour le « César du meilleur film documentaire » tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » et dont le caractère est déclaré comme « documentaire » par la société en charge de la production déléguée et le réalisateur.

Les films documentaires ayant été diffusés à la télévision avant leur sortie en salle ne seront pas éligibles.

Toutefois, par exception à cette règle, pourront être admis à concourir, après étude par le Bureau de l'Académie, les films de ce type qui auront fait l'objet d'une carrière remarquable dans les festivals de cinéma.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

J) Sont admis à concourir pour le « César du meilleur film d'animation » tous les films dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25% de la durée totale du film et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du meilleur film » et dont le genre est déclaré comme « animation » par la société en charge de la production déléguée du film;

- tous les films de long-métrage de production minoritaire française et de coproduction majoritaire européenne (suivant les critères du CNC) pouvant concourir au « César du meilleur film étranger » et dont le genre est déclaré comme « animation » par la société de coproduction française;

- les films de court métrage d'animation, au nombre maximum de douze, choisis parmi les films de court métrage répondant aux critères de sélection du « César du meilleur film de court métrage » et présélectionnés par le Comité Animation de l'Académie.

Le Comité Animation est composé de personnalités du monde du Cinéma, membres de l'Académie ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage d'animation. La liste du Comité Animation est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

#### Article 4

À l'exception des « César d'honneur », les « César » sont attribués par un vote secret à deux tours des membres de l'Académie.

Le vote se fait par correspondance ou sur internet.

Le Secrétariat de l'Académie veillera à ce que l'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes soit effectué sous contrôle d'huissier assermenté. Il pourra décider de confier l'exécution des dites procédures, en totalité ou en partie à une entreprise spécialisée, garantissant le même type de contrôle. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé chaque année en temps utile par le Conseil de l'Académie.

Le premier tour du vote détermine les « nominations », c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions des articles 6 et 7, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de cinq dans chaque catégorie, à l'exception :

- du « César du meilleur film » où les nominations sont au nombre de 7 ;

- du « César du meilleur film étranger » où les nominations sont au nombre de 7, 2 nominations étant réservées aux films étrangers en langue française, et 5 nominations étant réservées aux films étrangers en langue autre que française.

- du « César du meilleur film d'animation » où les nominations sont au nombre de 5, 2 nominations étant réservées aux films d'animation de court métrage, et 3 nominations étant réservées aux films d'animation de long métrage.

Au premier et au second tour de vote, l'ensemble des membres de l'Académie vote dans chaque catégorie.

Le vote final détermine parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, celui ou celle qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra attribuer le « César ».



#### Article 5

En même temps que les bulletins de vote pour le premier tour, le Secrétariat de l'Académie adresse à tous les membres de l'Académie un guide films présentant les informations suivantes :

- a) la liste des films admis à concourir pour le « César du meilleur film » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César » ;
- b) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le « César du meilleur film » des différentes catégories des « César » pour lesquelles le film est éligible ;
- c) la liste des films admis à concourir pour le « César du meilleur film étranger » comportant pour chacun des films concernés l'indication s'ils sont de langue française ;
- d) la liste des acteurs et des actrices présélectionnés à titre indicatif par le Comité Révélation ;
- e) la liste des courts métrages choisis par le Comité Court Métrage pour concourir au « César du meilleur film de court métrage ».
- f) la liste des courts métrages choisis par le Comité Animation et des longs métrages pouvant concourir au « César du meilleur film d'animation ».

L'Association pour la Promotion du Cinéma sera seule décisionnaire de la façon dont seront mises en pages ces informations, et ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappés, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ce guide films.

En plus de ce guide films, le Secrétariat de l'Académie propose à ses membres plusieurs dispositifs de visionnage des films, en accord avec les ayants-droits des films. Ces dispositifs veillent à respecter une équité totale entre les différents ayants-droits, tant en ce qui concerne les processus techniques, que les chartes graphiques et les envois aux membres.

Ils sont validés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Académie.

De manière générale, l'Académie ne peut être tenue responsable du fait qu'un ou plusieurs de ses membres n'auraient pas pu visionner tout ou partie des films proposés à leur vote.

#### Article 6

Nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination individuelle dans chaque catégorie. Si, à l'issue du premier tour, une personne obtient des voix sur plusieurs films dans une même catégorie, elle sera nommée uniquement pour le film pour lequel elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

#### Article 7

Si, à l'issue du premier tour, un acteur ou une actrice obtient, pour un même film, suffisamment de voix pour être nommé, dans plusieurs catégories « interprétation », à savoir : Meilleur(e) acteur(rice), Meilleur(e) acteur(rice) dans un second rôle, ou Meilleur espoir (masculin ou féminin), il ou elle sera nommé(e) uniquement dans la catégorie pour laquelle il ou elle aura obtenu le pourcentage de vote le plus important (nombre de suffrages obtenus divisé par le nombre de suffrages décomptés pour la catégorie).

#### Article 8

Dans le cas où plusieurs personnes occuperaient la même fonction pour un même film (hors les "Cesar" d'interprétation), elles pourront être nommées ensemble si elles respectent les conditions suivantes :

- pour réalisation, musique, photo, décors, montage, costumes, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film;
- pour scénario et adaptation, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme co-auteurs du scénario ou de l'adaptation, qu'elles soient parties aux contrats de cession de droits d'auteur du film enregistrés au RPCA, et que ces personnes soient citées de façon identique au générique du film;
- pour la production, à la condition que la société de production que représente la personne soit identifiée dans le dossier d'agrément du film comme production déléguée ou co-production déléguée, dans la limite maximum de deux sociétés, et que les personnes concernées soient citées de façon identique au générique du film;
- pour le son, seront nommés simultanément, lorsque ces postes sont remplis, les 3 chefs de postes suivants : chef opérateur du son, chef monteur son, chef mixeur son (dans la limite d'une personne par poste).

Les cas particuliers seront arbitrés par le Secrétariat de l'Académie, dont les décisions seront définitives et ne seront pas susceptibles d'appel.



### Chapitre III

#### Article 1. Annonce des nominations

Les nominations des personnes et des films en lice pour chaque Cérémonie sont dévoilées lors d'une conférence de presse qui a lieu au plus tard quatre semaines avant la Cérémonie de remise des César.

#### Article 2. Diplôme de nomination

Le Secrétariat de l'Académie réalise pour chaque nomination un diplôme officiel de nomination, qui est remis :

- aux personnes nommées pour les nominations attribuées à des personnes ;
- au réalisateur et au producteur délégué pour les catégories Meilleur Film, Meilleur Premier Film, Meilleur Film Documentaire, Meilleur Film de Court-Métrage et Meilleur Film d'Animation ;
- au réalisateur, et au co-producteur français pour le Meilleur Film Etranger (dans le cas où il n'y a pas de co-producteur français, les diplômes sont remis au réalisateur et au distributeur français) ;

Les diplômes sont remis personnellement à l'occasion d'une réception à laquelle auront été conviées l'ensemble des personnes nommées (ci-après le ou les "nommé(s)"). En cas d'absence de la personne concernée, à réception de sa demande, effectuée par écrit, le diplôme lui sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée sur la demande. Le diplôme ne pourra en aucun cas être remis à un tiers.

#### Article 3. Préparation de l'intervention sur scène

Le Secrétariat de l'Académie propose aux nommés un dispositif d'accompagnement leur permettant de prendre connaissance des conditions dans lesquelles se déroulera la Cérémonie des César, et leur éventuelle montée sur scène pour recevoir un César.

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les lauréats à réussir leur intervention sur scène, tout en respectant la limite du temps imparti pour leur intervention en direct. Il comporte les propositions suivantes :

- Le Secrétariat de l'Académie proposera à chaque nommé de faire réaliser une interview biographique autour de son parcours professionnel, qui sera ensuite mise en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie ;
- Le Secrétariat de l'Académie réalisera un document (le Mode d'Emploi Nommés) décrivant le déroulement de la Cérémonie des César pour les nommés, depuis leur arrivée sur le lieu de la Cérémonie (pour tous les nommés) jusqu'à la fin du parcours en coulisse (pour les lauréats). Ce document mettra tout particulièrement l'accent sur l'importance de la qualité des interventions des lauréats sur scène et détaillera précisément leur parcours en coulisse. Il sera remis à tous les nommés à l'occasion de la réception de remise des diplômes de nominations ;
- Le Secrétariat de l'Académie fera ses meilleurs efforts, (dans la mesure des disponibilités de la salle accueillant la Cérémonie des César), pour disposer de la salle durant quelques heures, pouvoir y accueillir les nommés et les présenter au(x) maître(s) de Cérémonie, à l'occasion des répétitions, afin de permettre aux nommés de se familiariser au parcours complet d'un lauréat, et au(x) maître(s) de Cérémonie de bien faire comprendre aux nommés l'importance du respect d'un temps limité d'intervention sur scène.

#### Article 4. Parcours plateau

Le Secrétariat de l'Académie informera les nommés et le(s) maître(s) de Cérémonie des consignes prévues pour leur parcours sur le plateau, dans le cas où ils seraient lauréats.

Ces consignes sont les suivantes :

##### **Montée sur scène :**

- Pour le « César du meilleur film » : le producteur puis le réalisateur du film seront appelés sur scène, dans cet ordre, et disposeront du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le « Mode d'Emploi Nommés », et qu'ils se seront répartis entre eux à leur gré.
  - Pour les autres « César » attribués à des films : le réalisateur du film sera appelé sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le « Mode d'Emploi Nommés ».
  - Pour les « César » attribués à des personnes physiques : le lauréat sera appelé sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le « Mode d'Emploi Nommés ».
- Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un César, elles seront toutes appelées sur scène.

##### **Prise de parole :**

Les lauréats disposeront de deux temps de parole distincts :

\* Un premier sur scène, devant les caméras de captation du direct.

Ce premier temps est destiné principalement au public de télévision qui assiste en direct à l'émission.

Il devra respecter la durée qui aura été indiquée dans le « Mode d'Emploi Nommés ». Dans le cas de plusieurs





lauréats pour un César, ils devront se répartir entre eux la durée du temps de parole allouée au César concerné.  
\* Un deuxième temps, immédiatement après leur intervention sur scène, devant les caméras et le journaliste du studio d'interview de l'Académie situé derrière la scène.

Ce deuxième temps n'est pas limité en durée, et est destiné à être mis en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie. Ces interviews pourront également être présentées en totalité ou en extraits comme « bonus » dans la captation de la Cérémonie que l'Académie envoie à tous ses membres à l'issue de la Cérémonie.

**Parcours médias:**

Le Secrétariat de l'Académie signalera à chaque lauréat les obligations médiatiques auxquelles l'Académie lui demande de bien vouloir répondre à l'issue de son intervention sur scène. A cette fin, le Secrétariat de l'Académie exercera un contrôle strict de l'ensemble des médias qui seront accrédités dans les "coulisses" de la Cérémonie, afin que ces obligations médiatiques respectent l'intimité et la tranquillité des lauréats.

**Accompagnement plateau des lauréats :**

Le Secrétariat de l'Académie mettra en place un système d'accompagnement personnalisé pour chacun des lauréats, dès leur sortie de scène, pour les aider à gérer la suite de leur parcours.

**Article 5. Attribution des Statuettes**

Le « César du meilleur film » est remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film. Un « César » sera également remis au réalisateur de ce film, sauf si celui-ci a obtenu le « César du meilleur réalisateur » pour le même film.

Le « César du meilleur premier film » est remis au réalisateur du film. Un « César » sera également remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film.

Le « César du meilleur film d'animation » est remis au réalisateur du film. Un César sera également remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film.

Le ou les producteurs délégués pouvant prétendre aux dispositions ci-dessus devront être identifiés comme tels dans le dossier d'agrément de production du film.

Il sera remis une seule statuette par société de production déléguée, identifiée comme telle dans le dossier d'agrément (soit au maximum 2 statuettes en cas de co-production déléguée).

Dans le cas où, au(x) producteur(s) délégué(s) du meilleur film, du meilleur premier film, ou du meilleur film d'animation, s'ajoutent un ou plusieurs coproducteurs d'autres sociétés en coproduction, identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film, celui-ci ou ceux-ci pourront demander de recevoir également une statuette, sous réserve d'en acquitter le coût.

Le « César du meilleur film étranger » est remis au réalisateur du film. S'il existe un coproducteur français bénéficiant de l'agrément du CNC, un « César » sera également remis au coproducteur français ainsi qu'au producteur délégué étranger (si celui-ci en fait la demande), identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film.

Le « César du meilleur film documentaire » et le « César du meilleur film de court-métrage » sont remis au réalisateur du film.

Pour les « César » remis à des personnes physiques, il sera remis une statuette à chaque lauréat. Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un même César, il sera remis une statuette à chacun des lauréats.



L'Académie est régie par une association 1901, l'Association pour la Promotion du Cinéma, créée spécialement à cet effet par Georges Cravenne en 1974, et constituée de l'ensemble des français ayant reçu un Oscar, du président du CNC (en fonction), et de treize personnalités professionnelles du cinéma français.

## **Membres de l'Association pour la Promotion du Cinéma / Liste au 30 septembre 2010**

Jean-Jacques ANNAUD, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1977</i>	Didier LAVERGNE, <i>Maquilleur, Oscar du meilleur maquillage, 2007</i>
Charles BERLING, <i>Comédien</i>	Michel LEGRAND, <i>Compositeur de musique, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1968</i>
Juliette BINOCHE, <i>Comédienne, Oscar du meilleur second rôle féminin, 1996</i>	Claude LELOUCH, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur scénario, 1966</i>
Bertrand BLIER, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1979</i>	Jean-Xavier de LESTRADE, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 2001</i>
Françoise BONNOT, <i>Chef monteuse, Oscar du meilleur montage, 1969</i>	Tonie MARSHALL, <i>Réalisatrice</i>
Serge BOURGUIGNON, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1963</i>	Margaret MENEGOZ, <i>Productrice</i>
Jean Claude CARRIERE, <i>Scénariste, Oscar du meilleur court métrage, 1962</i>	Moshé MIZRAHI, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1977</i>
Nicolas CHARTIER, <i>Producteur, Oscar du meilleur film, 2009</i>	Jeanne MOREAU, <i>Comédienne, ancienne présidente de l'Association, Oscar d'honneur, 1996</i>
Eric GARANDEAU, <i>Directeur général du CNC</i>	Marcel OPHULS, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 1988</i>
Caroline CHAMPETIER, <i>Directrice de la photographie</i>	Roman POLANSKI, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur réalisateur, 2002</i>
COSTA GAVRAS, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1969</i>	Philippe POLLET-VILLARD, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 2007</i>
Marion COTILLARD, <i>Comédienne, Oscar de la meilleure actrice, 2007</i>	Denis PONCET, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 2001</i>
Jean-Loup DABADIE, <i>Scénariste, ancien président de l'Association</i>	Alain ROCCA, <i>Producteur</i>
Yves DARONDEAU, <i>Producteur, Oscar du meilleur documentaire, 2005</i>	Philippe ROUSSELOT, <i>Chef Opérateur, Oscar de la meilleure photo, 1992</i>
Pierre ETAIX, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 1962</i>	Pierre SCHOENDOERFFER, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 1967</i>
Laurent GREGOIRE, <i>Agent artistique</i>	Nicolas SCHMERKIN, <i>Producteur, Oscar du meilleur court-métrage d'animation, 2009</i>
Robert GUEDIGUIAN, <i>Réalisateur</i>	Dominique SEGALL, <i>Attaché de Presse</i>
Gilles JACOB, <i>Président du Festival de Cannes</i>	Alain TERZIAN, <i>Producteur</i>
Luc JACQUET, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire 2005</i>	Danièle THOMPSON, <i>Réalisatrice &amp; Scénariste</i>
Sam KARMANN, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 1992</i>	Pierre UYTTERHOEVEN, <i>Scénariste, Oscar du meilleur Scénario, 1966</i>
Bertrand de LABBEY, <i>Agent artistique</i>	Joële van EFFENTERRE, <i>Chef monteuse</i>
Philippe LABRO, <i>Réalisateur &amp; Scénariste</i>	Régis WARGNIER, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1992</i>
Francis LAI, <i>Compositeur de musique, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1970</i>	

## **Conseil d'administration**

Charles BERLING	Laurent GREGOIRE	Margaret MENEGOZ
Françoise BONNOT	Robert GUEDIGUIAN	Jeanne MOREAU
Serge BOURGUIGNON	Gilles JACOB	Alain ROCCA
Jean Claude CARRIERE	Bertrand de LABBEY	Pierre SCHOENDOERFFER
Eric GARANDEAU	Philippe LABRO	Alain TERZIAN
Caroline CHAMPETIER	Francis LAI	Danièle THOMPSON
COSTA GAVRAS	Michel LEGRAND	Pierre UYTTERHOEVEN
Jean-Loup DABADIE	Claude LELOUCH	Joële van EFFENTERRE
Pierre ETAIX	Tonie MARSHALL	

## **Bureau**

Alain TERZIAN, <i>Président</i>	Alain ROCCA, <i>Trésorier</i>
Danièle THOMPSON, <i>Vice Présidente</i>	Philippe LABRO, <i>Vice Président</i>
Margaret MENEGOZ, <i>Vice Secrétaire Générale</i>	Gilles JACOB, <i>Vice Secrétaire Général</i>



## **Partenaires Officiels** *de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma*

L'Académie a souhaité réunir autour d'elle quelques entreprises partenaires désireuses de s'impliquer fortement dans le monde du cinéma en s'associant à l'ensemble des actions de l'Académie.

Quatre sociétés prestigieuses, entretenant chacune un lien privilégié avec le cinéma français, que l'Académie des César tient à remercier pour leur précieux soutien.



*Fouquet's*

de L'HÔTEL FOUQUET'S BARRIÈRE





**Fournisseurs Officiels** de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

**DESSANGE**  
PARIS



**Partenaires Techniques** de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma



macrovision®





## **Partenaires Institutionnels** *de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma*



## **Remerciements Particuliers**

Mac Cosmétique

Screenvision  
Thierry Pasquet



## Procédure d'Accréditation Médias

**36<sup>ème</sup> Cérémonie des César** Vendredi 25 février 2011

Nous vous remercions de bien vouloir suivre cette procédure afin de nous permettre de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

### Concernant la 36<sup>ème</sup> Cérémonie :

La demande d'accréditation se déroulera en 3 étapes.

### Etape 1 / La demande officielle

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir **avant le 4 février 2011** :

- La lettre officielle sur papier à entête du média, signée de votre Rédacteur en Chef ou Directeur vous mandatant pour couvrir la 36<sup>ème</sup> Cérémonie des César. (Courrier ou PDF)
- La photocopie de votre carte nationale de presse. (Courrier ou PDF)
- Vos parutions, reportages, concernant la 35<sup>ème</sup> Cérémonie des César.

Il est indispensable pour votre demande d'accréditation et pour l'éventuelle attribution d'emplacements réservés à la presse, (sur l'arrivée Tapis Rouge, Photo-call, Cérémonie) que vous nous adressiez vos parutions ou vos sujets diffusés sur des supports audiovisuels, l'an dernier. (Courrier ou PDF)

S'il s'agit d'une première demande d'accréditation, merci de nous envoyer (Courrier) :

- Un exemplaire de votre publication avec son tirage et sa périodicité
- Ou un DVD de votre émission de TV.
- Ou un CD de votre émission de Radio.

Nous nous permettons d'insister sur la nécessité de nous envoyer votre dossier complet. Passé la deadline du 4 février 2011, plus aucune demande d'accréditation ne sera acceptée.

**Attention :** *Cet envoi de votre part n'entraîne pas obligatoirement votre accréditation.*

### Etape 2 / Le formulaire d'accréditation

Une fois votre dossier validé par le Service de Presse de l'Académie, vous recevrez un formulaire d'accréditation personnalisé par email sur lequel vous trouverez votre code d'identifiant.

**Ces formulaires sont à renvoyer au plus tard le 11 février 2011** (Courrier, PDF, Fax), accompagnés de votre photo au format jpeg .

Toute réception d'un formulaire au-delà de cette date, ne pourra être traitée.

### Etape 3 / La confirmation de votre demande

Pour les médias concernés : la presse écrite, les photographes, les Radios.

Un courrier de confirmation accompagné de votre accréditation (badge) vous sera envoyé.

*Les accréditations des équipes TV seront remises le 25 février 2011 au Théâtre du Châtelet.* Vous recevrez avec votre courrier de confirmation, votre convocation pour le retrait de l'accréditation.



Vous pourrez trouver toutes les informations liées à l'actualité de l'Académie des César sur notre site Internet officiel,

**[www.lescesarducinema.com](http://www.lescesarducinema.com)** - rubrique Presse

En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi les journalistes présents lors de la 36<sup>ème</sup> Cérémonie des César ainsi que sur les divers événements que l'Académie organise tout au long de l'année pour mettre en lumière l'ensemble de la profession cinématographique française, nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Concernant les événements suivants :

- **Déjeuner des Nommés**, samedi 5 février 2011
- **Sortie du livre Mémoire de César N°6**, vendredi 18 février 2011
- **4<sup>ème</sup> Prix Daniel Toscani Plantier**, Lundi 21 février 2011

Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre demande d'accréditation **uniquement par mail** ([presse@academie-cinema.org](mailto:presse@academie-cinema.org))

en précisant les éléments suivants :

- **Objet du mail :** Demande d'accréditation / le Nom de l'événement concerné.  
Ex : Demande d'accréditation / Déjeuner des Nommés
- **Corps du mail :** Le nom de votre média + coordonnées exactes,  
Le nom du journaliste + coordonnées exactes et complètes  
(Adresse e-mail, et postale, numéro de téléphone)  
Le type de sujet envisagé, la diffusion...
- **Merci de joindre une photo** (Format jpeg)

Dès la réception de votre demande, le service de presse procèdera à l'étude de votre dossier. Nous vous confirmerons la validation de votre demande d'accréditation par retour de mail.